

Didier Mineur

Archéologie de la crise de la représentation politique

Thèse de doctorat en science politique

Soutenue le 16 décembre 2004 à l'IEP de Paris

Membres du jury : Jean-Marie Donegani (directeur de thèse)
Bastien François (président du jury)
Michel Miaille
Philippe Portier
Yves – Charles Zarka

Ce travail part du constat d'un effet performatif de la critique adressée à la représentation : il y a crise de la représentation dès lors que cette crise est évoquée. Evoquer une crise de la représentation politique, c'est en effet porter une critique contre la représentation existante, ou à tout le moins faire état d'une critique partagée de la représentation existante. Sur la base de ce constat, on fait l'hypothèse que la crise de la représentation ainsi comprise comme écart entre représentants et représentés est structurelle.

Dès lors, il fallait tenter de mettre au jour les structures conceptuelles de la représentation politique, telles qu'elles ont été mises en œuvre par la philosophie et cristallisées dans le droit constitutionnel – français, puisque la nécessaire limitation du terrain d'étude a amené à prendre pour objet le régime parlementaire français. Le gouvernement représentatif a en effet été pensé, à ses origines, comme l'expression d'un peuple qui pourtant ne lui préexiste pas. La philosophie classique du XVII^{ème} siècle, faisant fond sur l'héritage du nominalisme qui a rompu avec la notion de fins communes prédéterminées par l'ordre naturel, consacre une conception de la communauté politique selon laquelle l'unité n'est pas une réalité empirique advenant dans l'existence même des individus en tant qu'ils sont ordonnés à une fin commune, mais l'objet d'une représentation qui leur est extérieure. L'histoire des théorisations du pouvoir répond à cette genèse conceptuelle, et la fondation du gouvernement

représentatif ainsi que la doctrine juridique sont elles-mêmes tributaires de cette conception constructiviste de la communauté.

L'hypothèse du travail consiste donc à considérer que la « crise » de la représentation politique a pour cause le dispositif juridique des origines du gouvernement représentatif, lui-même hérité de la philosophie contractualiste : la représentation politique invente une unité qui ne lui préexiste pas, de sorte que la volonté censée être la leur doit donc paraître abstraite au individus. La « crise » de la représentation tiendrait donc à la référence, par les critiques de la représentation existante, à un peuple empirique opposé à la figuration qui en est donnée par les représentants, peuple empirique qui aspirerait à voir la représentation politique refléter ce qu'il est immédiatement, et non se substituer à lui. Cette hypothèse est vérifiée au cours de quatre périodes circonscrites tout au long d'un siècle d'existence du régime représentatif en France, en commençant au moment où le régime républicain et parlementaire n'est plus mis en cause autrement que de façon marginale, et où le suffrage universel – mettant fin à la connivence sociale qui unissait élus et électeurs et occultait l'abstraction propre à la représentation politique –, est opératoire sans interruption : 1894-1900, 1929-1934, 1962-1965, 1990-1995. Le support de ces discours critiques devait être invariant, de sorte que l'on a été amené à écarter les sources qui ne sont pas présentes au cours de chacune de ces périodes d'étude (la télévision, la radio, les sondages) et à choisir 5 périodiques présents dans chacune de ces périodes d'étude (à l'exception de l'un d'entre eux) : la *Revue politique et parlementaire*, la *Revue du droit public*, la *Revue française de science politique* (et son prédécesseur, la *Revue des sciences politiques*), la *Revue des deux-mondes* et la *Revue de Paris* (disparue en 1974, et par conséquent absente de la dernière période). On ajoute à ces sources les ouvrages parus au cours de ces périodes qui ont trait à la vie politique, aux institutions ou à leur réforme.

On veut en outre démontrer que ces critiques adressées à l'exercice de la représentation, qui lui opposent un peuple réel, le caractérisent soit par son unité profonde, soit par l'existence de majorités durables, contre des majorités politiques factices, soit encore par sa diversité que ne reflète pas la représentation politique. Le premier de ces thèmes théoriques prévisibles est en effet celui de l'unité intrinsèque du peuple : l'on s'attend à ce qu'il se trouve des observateurs et des acteurs qui tiennent encore à l'ancienne cohésion de la communauté ; pour ceux là, la volonté étatique doit être abstraite par rapport au peuple réel, parce qu'elle ne correspond en rien à son unité profonde, dans la mesure où elle résulte du compromis de forces politiques qui n'expriment pas les volontés véritables des gouvernés.

Dans le même temps, cette critique reproche souvent à la représentation de délaisser les groupes sociaux et les intérêts où les volontés véritables ont leurs racines. Ce thème de l'unité profonde du peuple opposé aux clivages politiques factices se retrouve au cours des deux périodes de la III^{ème} République que nous étudions, souvent associé à celui d'un pouvoir fort chargé d'incarner l'unité latente des volontés sous-jacente à la diversité des intérêts et opposé aux divisions partisans et aux clivages factices. Il sera en quelque sorte illustré par le pouvoir du général de Gaulle au cours des années 1960. Le second thème théorique, à mi-chemin entre l'unité et la diversité, consiste à supposer les gouvernés politiquement plus homogènes que la représentation ne le laisse croire, et à dénoncer le manque de traduction de cette cohésion populaire : des courants d'opinion à vocation majoritaire rassembleraient les volontés, et il revient à la représentation politique de les recueillir, et aux équipes gouvernementales d'en être la traduction immédiate. Il faut pour cela des courroies de transmission adéquates : ce sont au premier chef les partis politiques qui sont associés au thème des majorités populaires. Ce motif apparaît dès les années 1890, mais il fait florès dans les années 1930, où le peuple paraît à la plupart des observateurs présenter cette homogénéité de volonté quand la représentation nationale est éclatée et les coalitions gouvernementales sont à la fois hétéroclites et précaires ; on le trouve également dans les années 1960, où un système partisan renouvelé et à vocation majoritaire constitue pour d'aucuns le moyen de stabiliser les nouvelles institutions, et selon les tendances, de faire contrepoids au pouvoir gaullien ou de lui assurer une assise plus solide. Quant aux années 1990, des partis politiques à vocation majoritaire en structurent la vie politique, mais le sentiment de « crise » de la représentation, loin d'être absent, est plus illustré que jamais par des critiques qui ont en commun de mettre en avant la diversité d'aspirations des gouvernés. Le troisième thème théorique dans lequel se coule la référence au peuple réel est en effet celui de la diversité des volontés à laquelle il faut faire droit. Il est illustré dans les années 1890 par les tenants de la représentation proportionnelle, qui dénoncent l'abstraction de la volonté étatique formée sur la base du scrutin majoritaire ; mais on retrouve dans les années 1960 l'évocation d'une richesse réelle de sensibilités politiques sous les apparences de l'unanimité fallacieux dont le régime gaullien offre le spectacle, et dans les années 1990 la rhétorique de la nécessaire écoute du « terrain » qui constitue là encore une référence à la réalité diverse du pays que la représentation dominée par des clivages cette fois jugés trop homogénéisants manque à traduire. Ce sont donc maintenant les majorités censément populaires elles-mêmes qui paraissent abstraites aux gouvernés.

C'est ce paradoxe de la persistance de la « crise » de la représentation qu'il faut élucider, alors que le gouvernement représentatif s'est profondément restructuré, comme on le voit ici avec le cas de la France, par-delà le changement des institutions qu'elle a connu : la V^{ème} République, à l'aune du pouvoir gaullien, prétendait traduire l'unité profonde dont se réclamait une espèce de critique de la représentation, elle a ensuite connu le système partisan à vocation majoritaire si longtemps attendu par une autre, qui devait permettre la traduction fidèle des majorités populaires. Or, au cours de chacune de ces deux périodes, les critiques ne manquent pas pour dénoncer, respectivement, le caractère factice de cette unité et l'hétérogénéité réelle de ces prétendues majorités de volontés qui se manifestent à chaque élection. Chaque fois, elles opposent à ces représentations d'une unité – dans les années 1960 - ou de majorités - dans les années 1990 - précédentes, la diversité d'aspirations du corps électoral. En un mot, la « crise » de la représentation subsiste, et elle consiste toujours en cette référence à une réalité empirique du peuple organisée selon les mêmes catégories qu'auparavant, même si le pôle de la diversité prend nettement le pas sur les autres tandis que celui que prétend mettre en œuvre le pouvoir se fait concomitamment plus discret dans la critique réformatrice. C'est donc au-delà du dispositif philosophico-juridique des origines du gouvernement représentatif, pourtant corrigé sur ce point central de l'absence de rapport entre les volontés des représentants et celles des représentés, à une donnée fondamentale de la politique moderne qu'il faut revenir : l'abstraction de la communauté à l'égard de ses membres remonte, au-delà de ce dispositif, à la perte des fins communes prédéterminées que le pouvoir ancien ne faisait qu'accomplir. L'origine de la crise de la représentation tiendrait, sur la base de cette perte, à l'aliénation des volontés singulières par un pouvoir qui n'exprime plus aucune identité commune antécédente. C'est peut-être alors du côté de la participation directe et de l'initiative populaire, permettant de se prémunir de la captation des volontés singulières, qu'il convient de rechercher l'accomplissement de l'autonomie individuelle